

«La paix sur le logement doit être maintenue»

L'expert: Charles Spierer, administrateur délégué de la régie genevoise CGI immobilier et président de l'Institut d'études immobilières:

«En matière de logement, le Conseil d'Etat a remporté plusieurs succès, même si on ne voit pas encore apparaître de grues. L'accord signé il y a un an entre propriétaires, locataires, milieux de la construction et politiques, constitue un pas important pour Genève: désormais, tous les acteurs tirent à la même corde. De même, l'accord sur les rehaussements d'immeubles, fruit d'un compromis, témoigne d'un changement d'état d'esprit. La nouvelle politique des prix en zone de développement ou en terrains villas permet également d'envisager le développement de projets immobiliers.

En deux ans, des impulsions fortes ont été données en matière de logement et d'aménagement du territoire. On constate un changement de rythme. De grands projets vont démarrer. Même s'il ne sera pas le premier à sortir de terre, celui du quartier «La Praille-Acacias-Vernets» est le plus spectaculaire.



Charles Spierer.

Toutefois, il est vrai que l'on ne perçoit pas encore de résultats au niveau de la construction. Il faudra attendre cinq ou dix ans.

La marge de manœuvre du

Conseil d'Etat sur les délais de réalisation est faible. L'aménagement du territoire, qui dépend du droit fédéral, est complexe. Les déclassements de terrains prennent par nature du temps et les voies de recours sont nombreuses. Mais on devrait voir des résultats sur de grands chantiers, comme la Chapelle-les-Sciers et les Hauts de Malagnou. Lors des deux prochaines années de la législature, on peut attendre du Conseil d'Etat qu'il poursuive dans une voie qui évite les tensions, qu'il cherche des moyens de simplifier les procédures tout en maintenant les droits des citoyens et qu'il envisage sérieusement de réunir à nouveau les services de l'aménagement et de la construction.»

Propos recueillis par C. G.